



# RAPPORT D'ACTIVITES 2022



## Edito



**2022** a été un tournant dans l'évolution du SICTOM avec la mise en place le 24 janvier 2022 de la collecte incitative sur tout le territoire sauf certains secteurs de Lons le Saunier. Préparée pendant plusieurs années, la collecte incitative a été un projet qui a mobilisé l'ensemble des services du SICTOM intensément, notamment durant les premiers mois de l'année.

Ce changement de fréquence de collecte est plutôt bien entré dans les mœurs et est un succès ! De nombreux usagers mettent en place le compostage de leurs biodéchets pour limiter leur production d'ordures ménagères.

Sur les territoires concernés par ce changement, les résultats s'élèvent à -11% de tonnages en Ordures Ménagères. C'est un bon début, mais ce chiffre est perfectible (nous avons atteint jusqu'à moins 25 % sur certaines tournées rurales depuis 2015).

**La nouvelle déchetterie de Beaufort** a été inaugurée, avec quelques délais supplémentaires liés à la régularisation de la défense incendie vis-à-vis de la réglementation Installations Classées (ICPE). Sur ce dossier, les élus des communes et communauté de communes concernées ont collaboré avec nous pour trouver une solution. Je les en remercie chaleureusement.

Comme toutes et tous, le SICTOM a dû faire face en 2022 à une augmentation généralisée des coûts de fonctionnement (carburant, assurance, approvisionnement en bacs et véhicules), mais les économies de carburant réalisées ont permis de minimiser les conséquences.

**2023** se profile avec un horizon économique incertain : les tarifs ont été augmentés afin de faire face à l'inflation, mais chaque dépense sera limitée.

Nous poursuivons néanmoins les projets nécessaires suivants :

- La construction de la déchetterie de Bletterans,
- L'extension et l'isolation du bâtiment du SICTOM
- La préparation du tri à la source des biodéchets

**Nous faisons face à des changements climatiques** qui deviennent visibles et qui nous contraignent à remettre en cause profondément nos modes de vie actuels et futurs, tant dans l'utilisation des ressources énergétiques, ressources en eau, que dans la préservation de la biodiversité. Par ses missions, le SICTOM devra lui aussi poursuivre les mutations dans le cadre de ses pratiques pour économiser l'énergie, l'eau et limiter son impact sur la biodiversité, pour favoriser le réemploi et le recyclage.

**La Présidente du SICTOM**

**Valérie OVISTE BRENOT**

# PRESENTATION

Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, est un syndicat mixte, exploité en régie auquel adhèrent les collectivités territoriales suivantes :

ECLA, Communautés de communes Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Terre d'Emeraude Communauté, Arbois Poligny Salins Cœur du JURA, Champagnole Nozeroy Jura. Ce groupement de collectivités territoriales exerce, en lieu et place de ses collectivités adhérentes, la gestion des déchets.



Le SICTOM de la zone de LONS LE SAUNIER est né en juin 1982. Il comptait alors 49 communes, soit 39 416 habitants. Aujourd'hui, suite aux fusions de communes, il en regroupe 168 soit 81 242 habitants.

Au quotidien, le SICTOM :

- Réalise la collecte des ordures ménagères (bacs gris et bleus/jaunes, conteneurs semi enterrés gris et bleus/jaunes)
- Assure le traitement des déchets par son adhésion au SYDOM
  - Gère 11 déchetteries réparties sur son territoire
  - Assure la distribution et l'entretien des bacs gris et bleus/jaunes attribués à chaque foyer ou immeuble collectif
- Gère l'installation et l'entretien de 258 colonnes à verre
  - Sensibilise la population au geste du tri, à la prévention des déchets par le biais de diverses manifestations et par la promotion du compostage
- Entretien et répare son parc de véhicules grâce à son service Mécanique

Les 75 agents du SICTOM travaillent au sein de 7 pôles (Mécanique, Maintenance, Collecte, Déchetteries, Finances, Prévention et RH) et sont répartis comme suit :

Finances, Prévention et RH) et sont répartis comme suit :



# LA COLLECTE

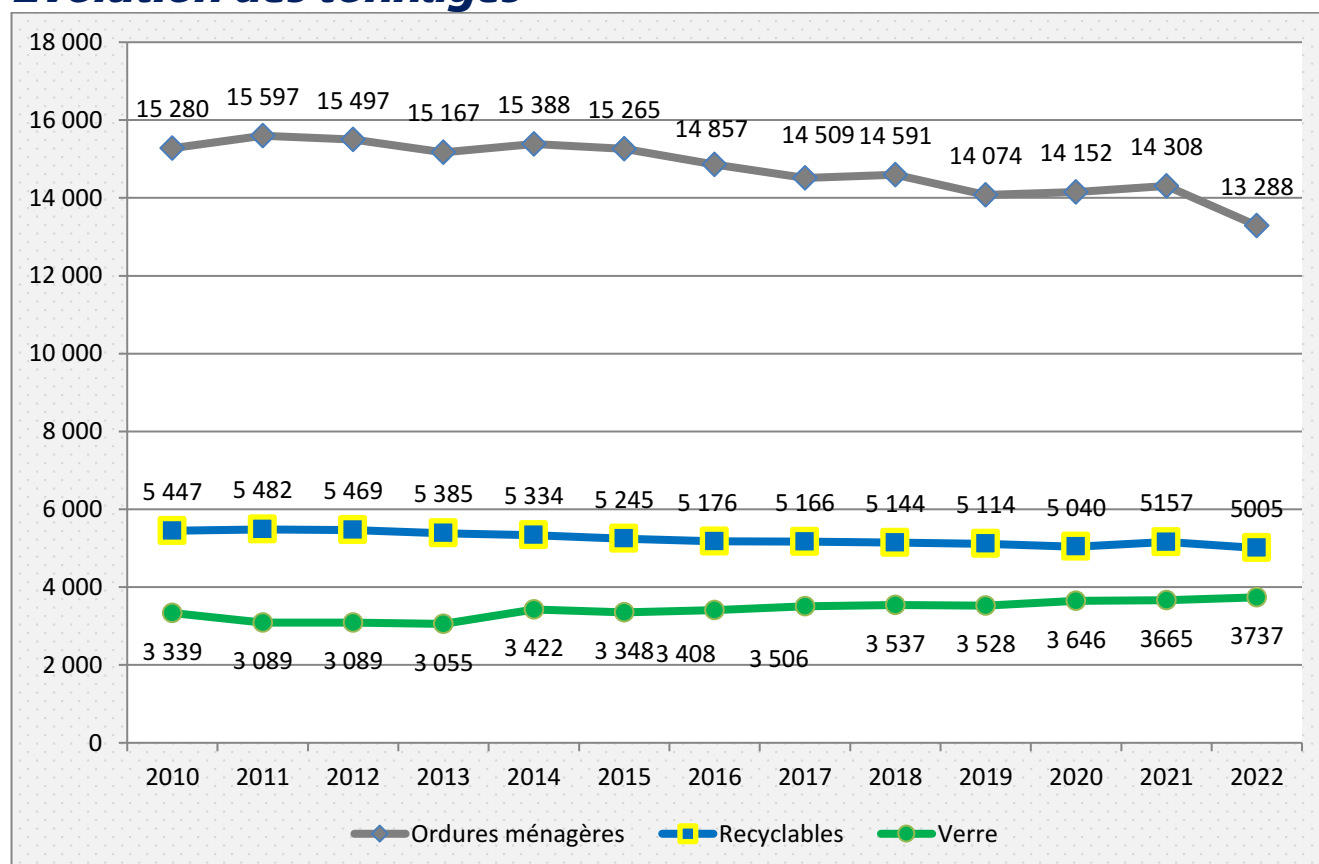
Hormis dans quelques quartiers de Lons et de Saint-Amour, équipés en conteneurs semi-enterrés, la plupart des foyers dispose de deux bacs : **un bac gris** pour les déchets souillés mis dans des sacs fermés (poussières, restes de repas non compostables, déchets d'hygiène ...) et **un bac bleu/jaune** pour les déchets recyclables et déposés en vrac (boîtes de conserve, bouteilles et films plastiques, papiers, briques de lait...). La contenance des bacs octroyés (120 ou 240 litres) est déterminée par le SICTOM en fonction de la taille du foyer. La fréquence de collecte des bacs ordures ménagères et déchets recyclables est toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire sauf sur Lons (collecte des bacs gris et bleus/jaunes toutes les semaines) et Montmorot (collecte des bacs gris toutes les deux semaines et des bacs bleus/jaunes toutes les semaines).

## La collecte en quelques chiffres....

- **13 ou 15 tournées par jour** : 9 ou 10 le matin (5h-12h), 4 ou 5 l'après-midi (12h-19h) selon les semaines.
- **367 416** kilomètres parcourus en 2022
- **203 196** litres de gasoil consommés en 2022
- **77 996** habitants desservis en porte à porte et **3 246** desservis par les conteneurs semi-enterrés.
- **63 763** habitants concernés par la collecte incitative depuis le 24 janvier 2022

Une fois les collectes terminées, les camions du SICTOM se rendent au **Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM)** géré par le SYDOM, dans la zone industrielle de Lons le Saunier. Les déchets des bacs gris sont alors déposés dans une fosse afin d'y être incinérés, tandis que les déchets des bacs bleus/jaunes sont triés avant de suivre différentes filières de recyclage.

## Evolution des tonnages



## ***2022, une année particulière***

### ***Généralisation de la collecte incitative***

La démarche de « collecte incitative », novatrice dès 2015, consiste à ne collecter qu'une semaine sur deux les ordures ménagères résiduelles (bacs gris/marrons) en lieu et place de la collecte hebdomadaire, tout en accompagnant les usagers vers de nouveaux gestes de tri et de gestion de leurs déchets.

Le 24 janvier 2022, c'est tout le territoire du SICTOM sauf Lons le Saunier qui a changé d'organisation. Sur Lons Le saunier, seul le quartier des Pendants a été retenu pour démarrer la collecte incitative.

Rappel des objectifs poursuivis par le SICTOM :

- ◆ Diminuer l'empreinte carbone de la collecte des déchets en limitant les kilomètres parcourus
- ◆ Inciter les usagers à moins produire de déchets, à changer leurs habitudes : mieux trier, composter, limiter le gaspillage alimentaire
- ◆ Maîtriser les coûts liés à la consommation de carburant et au traitement des déchets

Pour préparer ce changement, il a été nécessaire de revoir l'ensemble des tournées de collecte. Les circuits de collecte ont été réorganisés en tenant compte de plusieurs contraintes : bacs plus lourds, surcharges, temps de travail, optimisation des kilomètres, mais aussi contraintes sanitaires des établissements de santé et de restauration.

Les agents du service collecte ont dû modifier leur manière de travailler :

- Apprendre les nouveaux circuits de collecte,
- Appréhender le poids des bacs plus important pour éviter les blessures en collectant bac par bac lorsque nécessaire.

### ***La collecte incitative : une 1<sup>ère</sup> année très satisfaisante***

#### **Limitation de l'empreinte carbone liée au camion sur les routes**

35 627 km de moins qu'en 2021

35 344 litres de gazole économisés

#### **Une baisse des tonnages**

Moins 1019 tonnes d'ordures ménagères

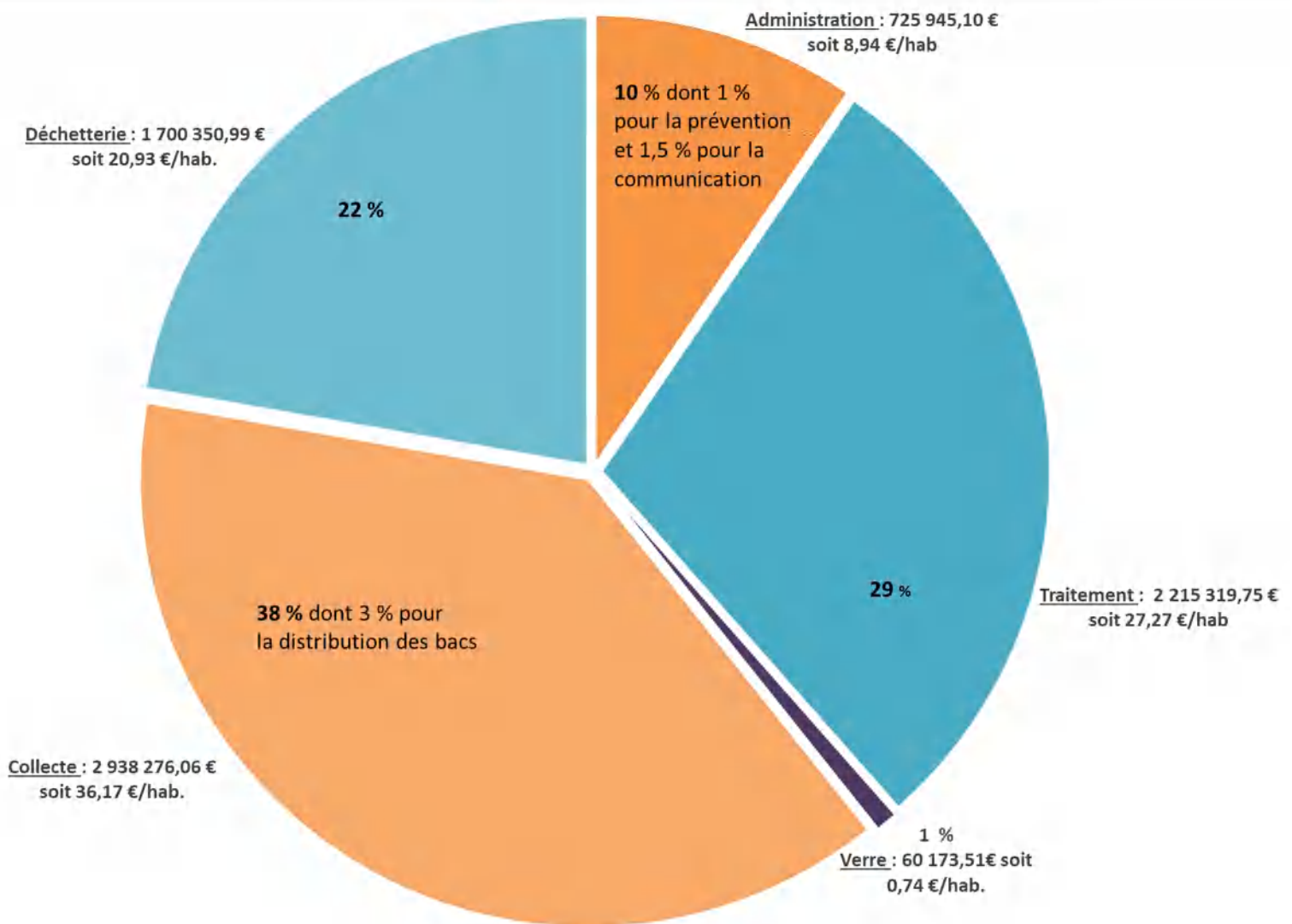
Moins 151 tonnes de déchets recyclables

### ***Mais il faut poursuivre les efforts***

La baisse des tonnages d'ordures ménagères est de l'ordre de 7% entre 2021 et 2022. Alors que pour les territoires concernés par l'expérimentation depuis 2015, la réduction, après plusieurs années, était de l'ordre de 20%. Il faut continuer à sensibiliser les usagers au tri, au compostage et à la réduction des déchets. Nous avons encore une belle marge de progression !



# COÛT DES SERVICES



En 2022, **81 242 habitants**

# LE BUDGET

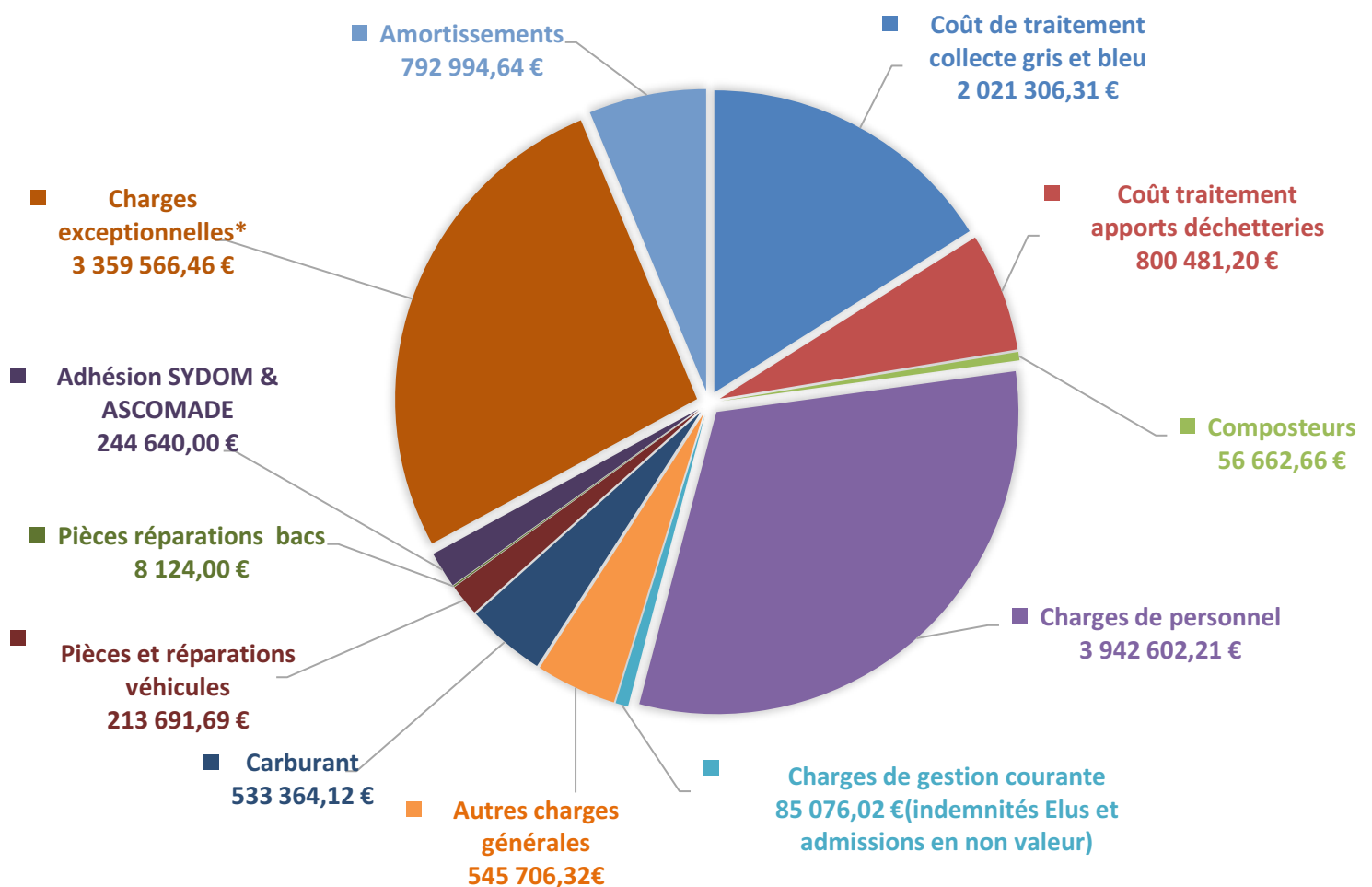
Sur le territoire desservi par le SICTOM, cohabitent deux sources de financement :

- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) à laquelle sont soumis les habitants d'ECLA
- la **Redevance des Ordures Ménagères** (REOM) qui s'impose aux habitants des autres communautés de communes.

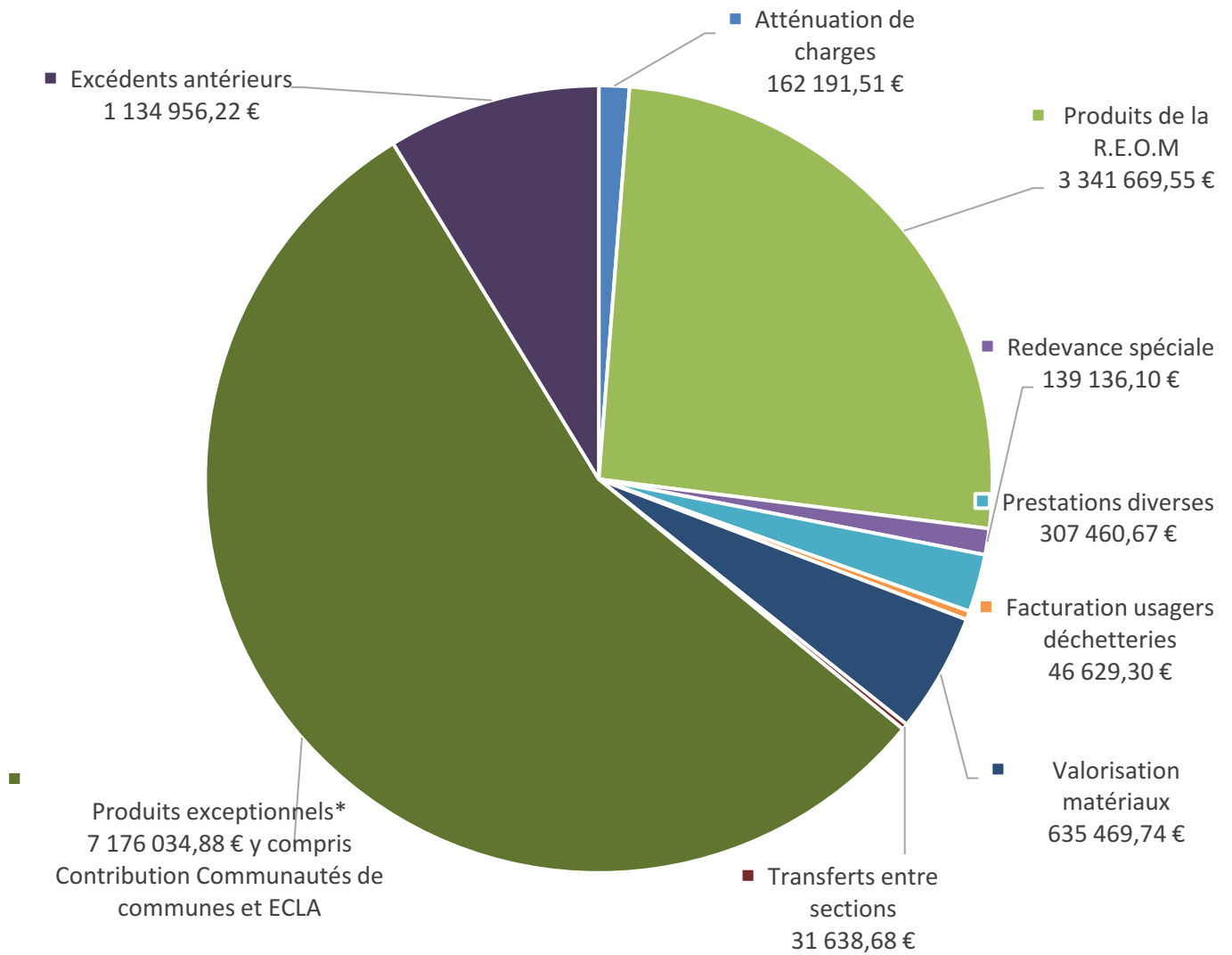
Si la première est un pourcentage de la taxe sur le foncier bâti, la seconde est une somme fixée en fonction de la prestation fournie, du type de résidence (principale/secondaire) et du nombre de personnes au foyer.

## LE FONCTIONNEMENT

**Dépenses 12 604 215,63 €**



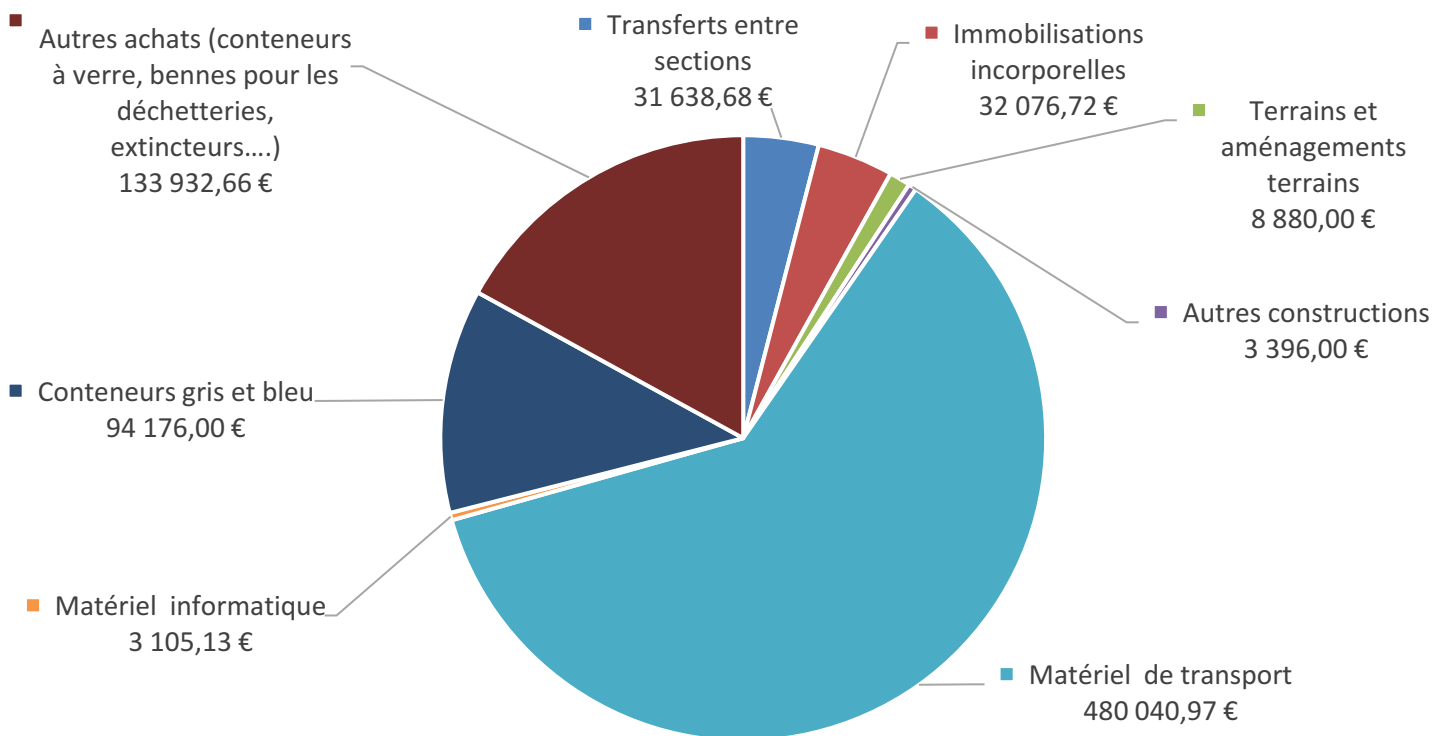
## Recettes 12 975 186,65 €



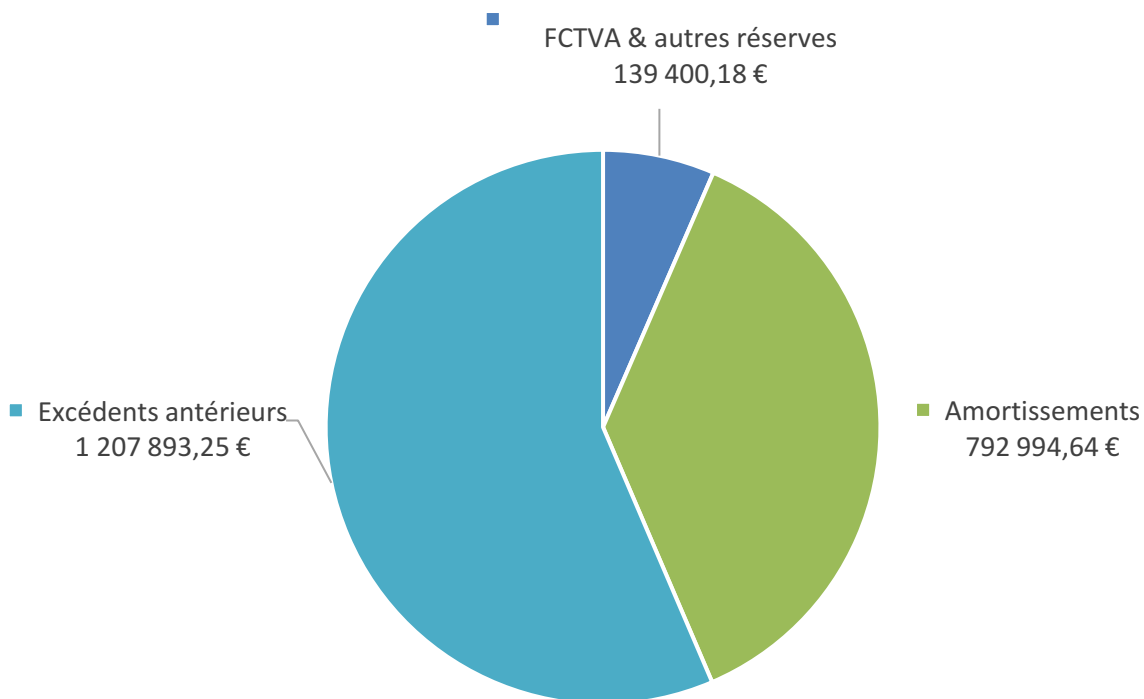


# LES INVESTISSEMENTS

## Dépenses 787 246,16 €



## Recettes 2 140 288,07 €



# LES DECHETTERIES

Le SICTOM met à la disposition de ses communes adhérentes 11 déchetteries couvrant l'ensemble de son territoire géographique. Ouvertes aux particuliers, aux collectivités, associations et autres professionnels, elles permettent de déposer un grand nombre de déchets à la condition expresse de les trier. Un règlement intérieur régit par ailleurs leur fonctionnement ainsi que leur accessibilité (Consultable sur le site internet du SICTOM).



#### Déchets acceptés en déchetterie:

- les encombrants : polystyrène, laine de verre,...
- le bois, des déchets d'espaces verts
- le carton, le papier
- la ferraille, les batteries
- les déchets diffus spécifiques : peintures, colles...
- les déchets d'équipements électroniques

- les piles
- les meubles
- les gravats
- le plâtre
- les huiles...

- les plastiques durs



Déchets strictement interdits : les ordures ménagères, les déchets explosifs et radioactifs, les déchets hospitaliers et de soins, les déchets amiantés (sauf opération spéciale), la tonte.



*A noter....*

*\* Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le site sur lequel vous souhaitez vous rendre ou les services administratifs du SICTOM.*

*\* Depuis le 3 avril 2023, les horaires des déchetteries ont été modifiés. Pour plus d'information, rendez vous sur le site internet du SICTOM : [sictom-lons-le-saunier.fr](http://sictom-lons-le-saunier.fr)*

*\*Les gardiens de déchetteries ont pour mission de contrôler les apports et de guider les visiteurs. Ils ne sont pas tenus d'aider au vidage des véhicules. Cette disposition permet de limiter le port de charges et de prévenir les troubles musculo-squelettiques, certaines déchetteries pouvant accueillir plus de 700 usagers par jour.*

Le tonnage des déchetteries en 2022 revient à un niveau d'avant pandémie avec une légère baisse de la fréquentation.

<i>En tonnes/Année</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ferrailles	1 145,73	1 154,19	1 161,35	1 032,86	1 110,37	901,90
DEEE*	872,42	875,4	900,92	842,97	918,328	827,501
Batteries	25,22	22,2	30,02	29	25,81	21.605
Cartons	461,42	514,56	515,94	515,87	579,29	534,5
Papiers	202,33	202,88	229,15	217,51	259,86	223,5
Tout-venant	2 448,6	2 511,4	2 342,58	2 071,86	2 458,18	2 299,3
Plâtre	387,11	404,22	426,7	428,58	501,56	537,63
Plastiques durs***	193,14	265,88	301,84	300,3	357,5	359,58
Déchets d'équipements d'ameublement	1 539,86	1 715,42	1 832,46	1 851,58	2 168,02	2 007,44
Bois	1 866,32	1 904,78	1 850,52	1 852,93	2 118,45	2 035,34
Déchets verts	6 489,96	5 850,1	5 854,59	4 700	4 792	4 741,2
Gravats (M3)	3 160	3 221	3 208	3 220	4 090	3 860
DDS**	142,6	152,37	122,95	113,58	120,89	73,8
Verre	312,42	303,4	342,32	766,96	527,02	566,14
Huiles minérales	26,1	28,59	24,93	29,75	28,76	27,45
Huiles végétales	8,21	6,82	6,49	6,7	7,7	7,05
Textiles ***	178,86	200,87	205,59	143,34	211,4	199
Pneus***	/	96,96	98,89	111,48	81,97	102,54
<b>Totaux</b>	<b>16 300,30</b>	<b>16 305,08</b>	<b>16 247,24</b>	<b>14 459,02</b>	<b>15 565,10</b>	<b>15 465,45</b>
<b>Fréquentation</b>	<b>278 566</b>	<b>282 283</b>	<b>300 440</b>	<b>256 981</b>	<b>295 247</b>	<b>285 413</b>

\* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

\*\* Déchets Diffus Spécifiques (y compris les piles, néons et lampes)

\*\*\* Toutes les déchetteries ne sont pas équipées.

**En 2022....**

## Focus sur l'opération AMIANTE

Depuis plusieurs années, le SICTOM organise une opération AMIANTE. Elle permet aux particuliers qui le souhaitent de se débarrasser gratuitement de plaques de fibrociment, de pots de fleurs ou bouts de canalisations amiantés. Ceux-ci sont autorisés à déposer gratuitement 0.5 m<sup>3</sup> d'amiante maximum, durant la totalité de l'opération. Cela représente environ 10 plaques fibrociment de 120x150cm.

L'affiche est sur un fond orange et présente un diagramme central intitulé 'OPÉRATION COLLECTE AMIANTE'. Ce diagramme illustre la collecte de différents types de déchets amiantés : 'FIBROCIMENT' (plaques), 'CLOISONS', 'BRIQUES RÉFRACAIRES', 'PLAQUES ISOLÉES', 'CANALISATIONS' et 'PLAQUES DE PLÂTRE'. Des flèches indiquent que ces déchets sont collectés et envoyés à des déchetteries. En haut à gauche, une date est indiquée : 'DU 28 NOVEMBRE 2022 AU 10 DÉCEMBRE 2022'. En haut à droite, le logo du SICTOM est visible. En bas à gauche, il est mentionné : 'PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE AU : 03 84 86 22 33'. En bas à droite, le logo 'le tri LE JURA' est présent. Le texte principal de l'affiche est : 'COLLECTE sur les DÉCHÈTERIES de LONS NORD, LONS SUD, DOMBLANS ET ORGELET'.

La dernière opération a été menée du 28 novembre au 10 décembre 2022 sur les déchetteries de Lons nord, Lons sud, Domblans et Orgelet.

L'opération a permis de collecter **12,42 tonnes** d'amiante pour un coût total de 8 932 Euros.

Une prise de RDV est obligatoire avant tout dépôt en déchetterie.

L'amiante doit être impérativement filmée avec du film plastique transparent.

Pour connaître les dates de la future opération et les modalités, regardez régulièrement la page Facebook du SICTOM ou consultez son site Internet. Dès que les dates seront fixées, elles y figureront.

# LA PREVENTION DES DECHETS

Après plusieurs années d'interaction limitée avec le public pour raison sanitaire, l'année 2022 a permis aux ambassadeurs du tri du SICTOM de retourner plus largement au contact de la population.

## Animations et Stands



Animation « Les petites bêtes du compost » lors du festival Carton Plein à Montagna le Templier.

**179 animations**, telles que Apéritris, stands, animations scolaires ou formations en entreprises ont été menées par les agents de prévention du SICTOM. Au total, lors de leurs différentes activités, nos agents ont pu sensibiliser au tri et au compostage environ **1 920 personnes en 2022**.

En complément des animations grand public, une démarche de communication tournée vers les professionnels a été initiée.

En une cinquantaine de visites et de formations, ce sont **141 personnes** qui ont été formées au tri des déchets ménagers, mais aussi, et plus spécifiquement, au tri des déchets créés par leur activité professionnelle.

## Fourniture de composteurs

Rappelons-le, composter ses déchets organiques permet en moyenne de **réduire de 30% la masse des ordures ménagères**.

Comme en 2021, l'approvisionnement en composteurs bois fut difficile en raison de la pénurie de bois sur le marché. Le SICTOM a donc proposé des composteurs en plastique recyclé, fabriqués dans le secteur d'Oyonnax.

**995 composteurs** ont été commandés au SICTOM en 2022.





## Contrôle de bacs de tri.

Les contrôles des bacs de tri (papiers, emballages, etc.) visent à constater les erreurs de tri et à laisser une information personnalisée à chaque usager. La collecte peut également être refusée si des erreurs trop importantes sont constatées.

Les bacs de tri des communes suivantes ont été contrôlés en 2022 :

ANDELOT-MORVAL

AROMAS (Aromas, Villeneuve-les-  
Charnod)

BALANOD

BRIOD

CHARNOD

CHILLE

COLONNE

COMMENAILLES

COURBETTE

CRESSIA

DARBONNAY

LA MARRE

LE FIED

L'ETOILE

MOIRON

MONTAIN

PLAINOISEAU

REITHOUSE

RYE

SAINT-DIDIER

SAINTE-AGNES

THOISSIA

VAL D'EPY (Florentia, La-Balme-d'Epy, Nantey,  
Senaud, Val d'Epy)

VAL SURAN (Bourcia, Louvenne, Saint-Julien-Sur-  
Suran, Villechantrig)

VERIA

VERNANTOIS

VEVY



Ce sont plus de **3 882 bacs qui ont été contrôlés.**

Le taux de qualité moyen constaté sur ces communes est de **84,90%** (84,85 en 2021 et 87,15% en 2020).

La baisse de qualité constatée en 2021 se confirme en 2022.

Nous constatons beaucoup d'erreurs liées à la présence dans les bacs de tri de :

- Déchets d'hygiène, masques, essuie-tout, mouchoirs et lingettes qui doivent être jetés dans le bac gris
- Déchets de déchetterie : petit électronique, jouet, textiles...

## Collecte Incitative

La diminution de la fréquence de collecte des bacs gris (d'hebdomadaire à bimensuelle) a amené de nombreux jurassiens à repenser la gestion de leurs déchets, ainsi que leur façon de trier.

Les premiers mois de l'année 2022 ont donc été consacrés à répondre aux questionnements des usagers du SICTOM.

Les principales interrogations concernaient le tri et le compostage, afin d'utiliser au mieux le volume des bacs mais les questions sur le mode de facturation du service ont été également nombreuses.

### VISITES DU CENTRE DE TRI

Dans l'un des courriers d'annonce de la mise en place de la collecte incitative, le SICTOM a proposé à ses usagers de s'inscrire à des visites du centre de tri de Lons le Saunier à l'automne 2021. Le succès de cette proposition a dépassé nos espérances et nous remercions le SYDOM du Jura d'avoir organisé une deuxième série de visites au printemps 2022 pour accueillir tous les intéressés. Ces visites ont permis à un total de **539 personnes** de se rendre compte du travail effectué par les agents du centre de tri et de mieux connaître la destination de leurs déchets.



## **CONTACT**

**Pour contacter le SICTOM ou obtenir des informations :**

**Site Internet : <http://www.sictom-lons-le-saunier.fr>**

**Facebook : SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER**

**Mail : [accueil@sictomlons.fr](mailto:accueil@sictomlons.fr)**

**Téléphone accueil : 03 84 86 16 16**